

FICHE INFO



Politiques européennes—Economie

EUROPE DIRECT
Strasbourg

Croatie : 1er janvier 2023 : 20ème pays membre de la zone euro



Il y a 20 ans, le 1er janvier 2002, douze pays de l'UE ont introduit les billets et les pièces en euros.

En 1999, les premiers pays avaient fixé leurs taux de change, adopté une politique monétaire commune sous l'égide de la **Banque centrale européenne** et lancé leur nouvelle monnaie commune sur les marchés financiers mondiaux.

Aujourd'hui, l'euro est la monnaie de 20 pays de l'UE et la deuxième monnaie la plus importante au monde.

Vingt ans d'avantages concrets quotidiens — L'euro permet de...

- **épargner et investir en toute confiance** : l'euro est une monnaie stable. Vous pouvez donc dépenser votre argent en toute sécurité, emprunter et investir en toute confiance.
- **de voyager** : l'euro a supprimé le change, ce qui rend les voyages plus faciles et moins chers dans les 19 pays de la zone euro.
- **faire des affaires** : grâce à l'euro, il est plus facile, moins cher et plus sûr pour les entreprises d'acheter et de vendre dans la zone euro et de commercer avec le reste du monde. L'euro est utilisé pour près de 40 % des paiements transfrontaliers mondiaux et pour plus de la moitié des exportations de l'UE.
- **faire ses achats** : grâce à l'euro, il est plus facile et moins cher de comparer les prix et de faire des achats à l'étranger. Une monnaie commune favorise un marché unique plus transparent et plus compétitif.
- **travailler, étudier ou prendre sa retraite à l'étranger** : l'euro réduit les frais de voyage et de transfert d'argent, de sorte qu'il n'a jamais été aussi simple de s'installer dans un autre pays pour travailler, étudier ou prendre sa retraite.

20 pays membres de la zone euro :

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie.

Certains Etats de l'Union européenne ont choisi de ne pas y participer (Danemark, Suède), les autres ne satisfont pas encore les critères économiques pour la rejoindre (Bulgarie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie). La [Croatie](#) est le dernier pays à avoir intégré la zone euro, le 1er janvier 2023.

L'euro circule également en dehors de l'Union européenne, voire au-delà du continent :

Îles Canaries , Ceuta et Melilla (Espagne)

Les Açores et Madère (Portugal)

Mayotte et la Réunion, Saint-Pierre et Miquelon

Guyane française

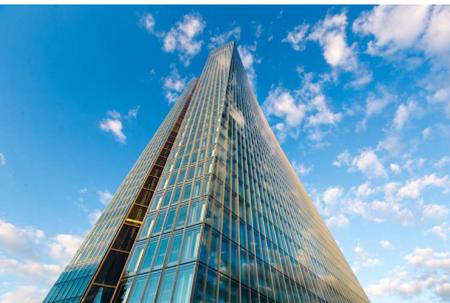
Antilles françaises : la **Guadeloupe** et de la **Martinique** sont des départements et régions d'outre-mer ; elles appartiennent par conséquent à l'Union européenne. **Saint-Martin** a acquis le statut de collectivité française d'outre-mer en 2007, mais fait toujours partie de l'Union européenne. La collectivité d'outre-mer de **Saint-Barthélemy**, qui ne fait pas partie de l'Union européenne, a passé un accord monétaire avec cette dernière l'autorisant à utiliser l'euro. — Les micro-États européens **d'Andorre, de Monaco, de Saint-Marin** et de la **Cité du Vatican** n'appartiennent pas à l'Union européenne. Ils ont toutefois conclu des accords monétaires avec elle. Les habitants de ces États ont donc l'euro pour monnaie officielle.

Les États du **Kosovo et du Monténégro**, situés dans les Balkans, ne font pas partie de l'Union européenne. En 2002, les deux pays ont décidé unilatéralement d'adopter l'euro, qui est devenu depuis leur monnaie *de fait*. Cela signifie que l'euro n'y a pas cours légal, mais que la population l'utilise comme monnaie officielle.

Dates d'adhésion

Allemagne : 1999	Italie : 1999
Autriche : 1999	Lettonie : 2014
Belgique : 1999	Lituanie : 2015
Chypre : 2008	Luxembourg : 1999
Espagne : 1999	Malte : 2008
Estonie : 2011	Pays-Bas : 1999
Finlande : 1999	Portugal : 1999
France : 1999	Slovaquie : 2009
Grèce : 2001	Slovénie : 2007
Irlande : 1999	Croatie : 2023

La Banque centrale européenne—BCE



Depuis le 1er janvier 1999, la Banque centrale européenne (BCE) est responsable de la politique monétaire de la zone euro. Créée par le [traité sur l'Union européenne](#) de 1992, la **Banque centrale européenne (BCE)** a été mise en place le 1er juin 1998 à Francfort, en Allemagne. Elle a remplacé, à compter du 1er janvier 1999, l'Institut monétaire européen (créé en 1994).

Avec le traité de Lisbonne, entré en vigueur fin 2009, la Banque centrale européenne devient une **institution** de l'Union européenne, au même titre que la Commission, le Parlement, le Conseil de l'Union, le Conseil européen, la Cour de justice de l'Union européenne et la Cour des comptes européenne.

L'**Eurosystème**, composé de la BCE et des banques centrales des 19 pays membres de la zone euro, met en œuvre la politique monétaire unique, gère les réserves et conduit les opérations de change. Pour favoriser la coopération financière et monétaire entre l'Eurosystème et les États membres hors zone euro, la BCE fait également partie du **Système européen de banques centrales (SEBC)**, qui rassemble à ses côtés les banques centrales des 27 États membres de l'UE (y compris les banques centrales des États n'ayant pas adopté l'Euro, comme la Suède ou la Bulgarie).

Le rôle de la BCE

La BCE a un rôle fondamental dans l'économie européenne, en cela qu'elle est responsable de la **politique monétaire** de la zone euro. Sa mission, définie par les traités européens, est de **maintenir la stabilité des prix**, à travers la **définition des taux d'intérêt**, dans le but de **maîtriser l'inflation** et de **préserver la valeur** de la monnaie. Elle assure également **l'émission de la monnaie unique** et un rôle de **supervision bancaire** depuis 2014.